

Paris, le 31 juillet 2026

Objet : Partenariat entre la Fondation du patrimoine et la Demeure Historique au service de la Mission Patrimoine

Mesdames et Messieurs les délégués de la Fondation du patrimoine,

Mesdames et Messieurs les délégués et adhérents de la Demeure Historique,

La Mission Patrimoine confiée à Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ UNITED (pour le Loto du patrimoine), contribue à la sauvegarde du patrimoine français dans toute sa diversité. Chaque année, les sites candidats peuvent s'inscrire sur le site www.missionbern.fr et leurs projets sont examinés par les délégations locales de la Fondation du patrimoine et, pour les monuments historiques, les directions régionales des affaires culturelles, puis choisis par un comité national présidé par Stéphane Bern. La Demeure Historique, avec le concours de ses délégués, participe également en présentant et soutenant les projets de ses adhérents.

18 projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et 1 projet par département sont soutenus chaque année grâce au Loto par la Fondation du patrimoine. Compte tenu de l'importance des besoins financiers de ces projets, il demeure essentiel de continuer à mobiliser d'autres fonds, comme les subventions des collectivités publiques et le mécénat, de sorte à se projeter au-delà de leur sauvegarde d'urgence.

La Fondation du patrimoine et la Demeure Historique souhaitent réaffirmer leur coopération pour assurer le succès et la pérennité du Loto du patrimoine, qui a su démontrer son efficacité par la concrétisation de nombreux projets.

C'est pourquoi, après une première lettre de coopération signée entre les présidents de nos deux structures le 30 août 2018, puis une deuxième le 4 novembre 2022, le présent courrier vient renforcer de nouveau notre collaboration. Il s'intègre aujourd'hui dans le cadre d'un partenariat plus global initié en 2026, comprenant plusieurs actions, toutes fondées sur notre complémentarité dans le champ du patrimoine : la Fondation du patrimoine comme puissant collecteur financier, notamment au service du « petit » patrimoine et du patrimoine public, et la Demeure Historique qui représente et accompagne les propriétaires-gestionnaires privés de monuments historiques.

Le renforcement de la collaboration concerne les points suivants :

• Identification des projets

La Fondation du patrimoine tient à formaliser davantage la collaboration de la Demeure Historique dans la sélection des projets du Loto du patrimoine en :

- Organisant au moins une rencontre à l'échelon régional avec les délégués régionaux et/ou départementaux de nos deux structures, avant les comités de sélection en région des prix départementaux. Les délégués régionaux de chacune de nos structures prendront la responsabilité de l'organisation de cette rencontre.
- Organisant au moins une rencontre avec les représentants de nos deux structures sur le plan national, avant le comité de sélection des projets emblématiques.

Nos deux organisations porteront une attention toute particulière à l'équilibre de la sélection entre monuments privés et monuments publics, monuments protégés et monuments non protégés, de sorte à pouvoir promouvoir une représentativité de chaque typologie.

• Financement des lauréats

L'attribution des aides au titre du Loto du patrimoine fait l'objet d'une convention entre la Fondation du patrimoine et le porteur de projet (« Mission Stéphane Bern - convention de financement ») qui doit être distinguée de celle encadrant la collecte de dons auprès de particuliers et d'entreprises affectés à un monument (conventions dite « de mécénat affecté »).

Les propriétaires-gestionnaires des monuments sélectionnés au titre de la Mission n'ont pas d'obligation de mener une campagne de mécénat affecté, mais il convient de les y inciter, compte tenu de l'importance du besoin de financement à combler sur l'ensemble de ces projets. Dans ce cadre et compte tenu de la spécificité et de la vocation de chacune de nos deux organisations :

- La Fondation du patrimoine soutiendra naturellement les collectes au profit de monuments historiques publics ou propriétés d'un organisme sans but lucratif et de bâtiments privés non protégés ;
- La Demeure Historique soutiendra naturellement les collectes conduites au bénéfice de monuments historiques (classés ou inscrits) privés.

⇒ Comme le propriétaire du monument reste libre du choix de l'organisme sans but lucratif avec lequel il souhaite organiser une collecte de dons, nos deux organisations prendront simplement le soin de rappeler au propriétaire cette répartition naturelle au moment de la demande, en soulignant les liens de partenariat qui nous unissent.

Il est rappelé que le propriétaire d'un monument ne peut, pour un même programme de travaux, signer de convention « de mécénat affecté » qu'avec un seul organisme. Par ailleurs, il n'est de manière générale pas souhaitable, pour des raisons d'efficacité, d'avoir des collectes simultanées pour un même site ou monument, y compris si elles portent sur des parties distinctes, qui se concurrenceraient. Aussi chacune de nos organisations devra-t-elle s'assurer

auprès des porteurs de projet qu'aucun engagement n'a été pris avec une autre structure avant de mettre en place une convention.

- **Communication autour des projets et du Loto du patrimoine**

Le site www.missionbern.fr présente la Mission et les projets sélectionnés lors de chacune des éditions. Il centralise les signalements de sites en péril et leur permet de demeurer candidats aux éditions ultérieures du Loto du patrimoine. Dans le cas où le projet sélectionné fait l'objet d'une collecte de mécénat conduite par la Demeure Historique, la page dédiée à ce projet relaye l'appel aux dons en ligne mis en place sur le site de la Demeure Historique (www.demeure-historique.org), onglet *Soutenir un monument*.

A l'occasion d'événements organisés autour des projets sélectionnés au titre du Loto du patrimoine qui seraient soutenus par la Demeure Historique ou par la Fondation du patrimoine (lancements de collecte, signatures de convention, inaugurations, etc.), ou de rencontres avec la presse locale, il convient de veiller à ce que nos deux institutions soient invitées et représentées à travers leurs délégués respectifs. En cas de communication relative à ces projets, nos deux logos ainsi que celui « Mission Stéphane Bern » doivent être mentionnés sur les différents supports.

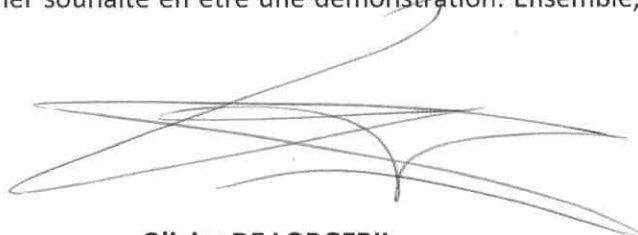
Enfin, la promotion des campagnes d'appel à dons ne doit pas omettre celle des jeux Mission Patrimoine, qui fourniront une contribution déterminante pour la sauvegarde de tous ces sites. Aussi, nous vous remercions de relayer l'appel à y jouer de FDJ UNITED.

La sauvegarde du patrimoine est un effort collectif reposant notamment sur la complémentarité de ses acteurs. Ce courrier souhaite en être une démonstration. Ensemble, sauvons notre patrimoine !



Guillaume POITRINAL

Président de la Fondation du patrimoine



Olivier DE LORGERIL

Président de la Demeure Historique